

## AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

**Cahier des charges pour la création d'une équipe mobile médico-sociale  
spécifiquement dédiées aux personnes handicapées vieillissantes (PHV)  
pour le département**

**Département concerné : CREUSE**

**Date de publication de l'avis d'appel à candidature : 4 novembre 2025**

**Date limite de dépôt des candidatures : 15 décembre 2025**

### **Autorité compétente pour l'appel à candidature**

Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine  
Espace Rodesse – 103 bis, rue Belleville – CS 91704  
33063 Bordeaux Cedex

### **Service en charge du suivi de l'appel à candidature**

Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine  
Délégation départementale de la Creuse  
Pôle animation territoriale et parcours de santé  
28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 – 23006 Guéret Cedex

### **Pour tout échange relatif à l'appel à candidature**

Courriel mentionnant dans l'objet la référence de l'appel à candidature :

**AAC 2025 – équipe mobile PHV Creuse**

ars-dd23-pole-territorial-par@ars.sante.fr

### **1. Qualité et adresse des autorités compétentes pour délivrer l'autorisation**

Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine  
Espace Rodesse – 103 bis, rue de Belleville CS 91704  
33063 Bordeaux Cedex

### **2. Objet de l'appel à candidature**

Le présent appel à candidature (AAC), lancé par l'ARS Nouvelle Aquitaine, vise à la création d'une nouvelle offre permettant d'augmenter le service rendu aux personnes handicapées vieillissantes, de structurer une organisation territoriale afin de garantir la continuité d'accompagnement médico-social des PHV.

### **3. Le cahier des charges**

Le cahier des charges fait l'objet de l'annexe 1 du présent avis.

### **4. Modalités de dépôt des dossiers de candidature**

Chaque dossier comprendra deux parties distinctes :

- a) Une première partie, comportant, outre une lettre de déclaration de candidature, des éléments d'identification du porteur de projet ;
- b) Une deuxième partie, apportant les éléments de réponse à l'appel à candidature.

**Les dossiers de candidatures devront répondre aux exigences du cahier des charges.**

Ils devront être déposés au plus tard le **15 décembre 2025 à 17h** en version dématérialisée à l'adresse suivante :

[ars-dd23-pole-territorial-par@ars.sante.fr](mailto:ars-dd23-pole-territorial-par@ars.sante.fr)

Cet envoi par mail devra comprendre :

- **Objet du courriel** : réponse à l'appel à candidature – **équipe mobile PHV Creuse**

- **Pièces jointes** : ensemble des éléments constituant les deux parties dans un fichier ZIP. Toutes les pièces devront être au format PDF.

Les pièces jointes ne seront ouvertes qu'à l'issue de la période de dépôt.

Un accusé de réception sera envoyé au porteur de projet par voie électronique par la délégation départementale de la Creuse.

Des précisions complémentaires portant sur le présent AAC pourront être sollicitées par messagerie à la même adresse.

### **5. Calendrier**

Date de publication : **4 novembre 2025**

Date limite de réception des dossiers de candidature : **15 décembre 2025**

Date prévisionnelle de notification aux candidats : **fin janvier 2026**

Début mise en place du projet : **premier semestre 2026 au plus tard**

### **6. Annexes**

- Cahier des charges